

DECRET N° 92-133 du 22 Mai 1992

portant approbation du Bilan et des
Comptes annexes de l'exercice clos au
31 Décembre 1990 de la Société Dépar-
tementale des Transports du ZOU (SOTRAZ)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 86-199 du 13 Mai 1986 portant approbation des Statuts de la Société Départementale des Transports du ZOU ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 Mai 1992,

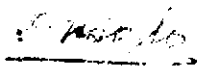
D E C R E T E

Article 1er. - Sont approuvés le bilan et les Comptes annexes (exercice clos au 31 Décembre 1990) de la Société Départementale des Transports du Zou tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Mai 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

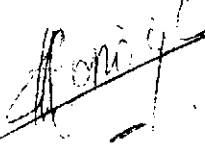
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA

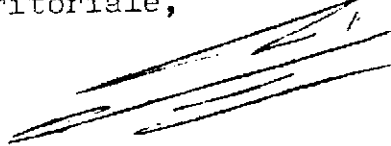
Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Paul DOSSOU:-

Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Richard ADJAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MPRE 4 MISAT 4 AUTRES
MINISTERES 17 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DP-INSAE 3 ENA-UNE-FASJEF 3
CCIB-INE-BEP 3 SOTRAZ 2 JORB 1.